ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Décision nº CODEP-LYO-2026-051495 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 24 novembre 2026 autorisant EDF à modifier temporairement les règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 593-1 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 76-771 du 27 juillet 1976 autorisant la création par Électricité de France des quatrième et cinquième tranches de la centrale nucléaire de Bugey dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification temporaire du chapitre III des règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey, soumise à l'ASNR par téléprocédure et référencée D5110LETMSQ2600083 du 18 août 2026, ensemble les éléments complémentaires référencés D5110MTRGE26003 indice 1 du 13 novembre 2026 transmis par courriel le 16 novembre 2026 à l'issue de l'instruction de cette demande par les services de l'ASNR ;

Décide :

Article 1er

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier de manière notable les règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey (INB n° 89) dans les conditions prévues par sa demande du 18 août 2026 complétée par les éléments du 16 novembre 2026 susvisés.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Lyon, le 24/11/2026

Pour le président de l'ASNR et par délégation,
Le directeur général adjoint

Signé par

Julien COLLET